

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 06
Excusé : 00
Absents : 02
Qui ont pris part
à la délibération : 27

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Date de convocation : 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – Mme RICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sebastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. BLANC Romain ; M.CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie ; M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. MARIN Michel ; M.CAILLEAUX Rémi donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé :

Absents : Mme SAUQUET Adeline; M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

1. TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERES

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il convient, pour tenir compte des charges et afin de suivre l'évolution des prix, de procéder à une hausse des tarifs publics locaux en matière de concessions de cimetières. Cette augmentation sera de 2.4%. A noter que les tarifs liés au coût de la maçonnerie n'augmenteront pas.

Par souci de simplification comptable, monsieur le maire propose également aux membres du conseil municipal d'arrondir les tarifs à l'entier le plus proche.

Conformément à la délibération n°2020-21 du 15 juin 2020 monsieur le maire s'est vu déléguer un certain nombre de matières et notamment la fixation, pour un montant maximum de 2000 € des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Il est précisé que la hausse des tarifs étant supérieure au seuil des délégations, il convient de voter les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal.

Les nouveaux tarifs seront donc les suivants :

CONCESSIONS CONSTRUITES AVANT 2010					
Désignation	Coût de la concession		Coût de la maçonnerie	Total	
	2024	Tarifs actualisés		2024	Tarifs actualisés
Quinzenaire 2 places	812 €	831 €	2 330 €	3 142 €	3 161 €
Trentenaire 2 places	1 620 €	1 659 €	2 330 €	3 950 €	3 989 €
Trentenaire 4 places	1 620 €	1 659 €	3 250 €	4 870 €	4 909 €
Cinquantenaire 6 places	2 459 €	2 518 €	4 449 €	6 908 €	6 967 €
CONCESSIONS CONSTRUITES ENTRE 2011 ET 2020					
Trentenaire 1 place (vertical)	1 620 €	1 659 €	927 €	2 547 €	2 586 €
Quinzenaire 2 places (vertical)	811 €	830 €	1 853 €	2 664 €	2 683 €
Trentenaire 2 places (vertical)	1 620 €	1 659 €	1 853 €	3 473 €	3 512 €
Quinzenaire 2 places (frontal)	811 €	830 €	2 838 €	3 649 €	3 668 €
Trentenaire 2 places (frontal)	1 620 €	1 659 €	2 838 €	4 458 €	4 497 €
Trentenaire 4 places (vertical)	1 620 €	1 659 €	3 705 €	5 325 €	5 364 €
Trentenaire 4 places (frontal)	1 620 €	1 659 €	4 074 €	5 694 €	5 733 €
Cinquantenaire 6 places (vertical)	2 433 €	2 491 €	5 559 €	7 992 €	8 050 €
Cinquantenaire 6 places (frontal)	2 433 €	2 491 €	5 594 €	8 027 €	8 085 €
CONCESSIONS CONSTRUITES APRES 2020					
Quinzenaire 2 places (frontal)	812 €	812 €	1 618 €	2 430 €	2 430 €
Trentenaire 2 places (frontal)	1 620 €	1 659 €	1 618 €	3 238 €	3 277 €
Trentenaire 4 places (frontal)	1 620 €	1 659 €	2 220 €	3 840 €	3 879 €

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE.

D'approuver les nouveaux tarifs actualisés des concessions de cimetières.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT